

ARRÊTÉ N° 64/2026

Libertés publiques et pouvoirs de police : Police municipale
Objet : Permis de stationnement pour effectuer des travaux d'emménagement
Arrêté temporaire

Monsieur le Maire de Penne d'Agenais

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu le Code de la voirie routière ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande de permis de stationnement formulée par Madame Janet TURNER afin de déménager au n° 8 boulevard de l'horizon 47140 Penne d'Agenais en notre commune.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant le déménagement.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Autorisation est donnée à Madame Janet TURNER de stationner devant le n° 8 boulevard de l'horizon 47140 Penne d'Agenais pour déménager.

Du lundi 27 au mardi 28 avril 2026 inclus

ARTICLE 2 : La circulation sera régulée, par la mise en place de barrières et de panneaux imposant un régime de priorité, installée par la demandeuse lors de l'occupation de la voirie.

ARTICLE 3 : Sont chargés en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

- Le Permissionnaire
- Monsieur le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Penne d'Agenais
- Monsieur Le Directeur Action Territoriale
- Monsieur le responsable des services techniques

Fait le 14 avril 2026,

En trois exemplaires, en l'Hôtel de Ville de Penne d'Agenais,

Le Maire
Arnaud DEVILLIERS

